



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 42 de l'ordre du jour

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001  
au suivi du Sommet mondial pour les enfants**

## **État des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en réponse au paragraphe 21 de la résolution 54/93 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur l'état des préparatifs de la session extraordinaire consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Deux rapports sur cette question ont été présentés au Comité préparatoire de la session extraordinaire : « Propositions relatives au processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants » (A/AC.256/2, 29 décembre 1999), et « État d'avancement du processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants » (A/AC.256/5, 3 mai 2000).

Ce rapport montre qu'un grand dynamisme se développe autour de la session extraordinaire. Les préparatifs de fond sont en cours aux niveaux national, régional et mondial. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales participent activement à un ensemble d'activités préparatoires, portés par le suivi du Sommet mondial pour les enfants, la ratification quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et la convocation de la session extraordinaire.

---

\* Ce document a été présenté au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies après la date de présentation officielle du fait de contraintes dans le processus de collecte des informations.

## I. Historique

1. Dix ans après le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu en 1990, et comme suite à l'examen à la mi-décennie de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet entrepris par l'Assemblée générale en 1996, l'Assemblée générale dans sa résolution 54/93 a décidé de convoquer en septembre 2001 au Siège de l'Organisation des Nations Unies une session extraordinaire consacrée au suivi du Sommet (mentionnée ci-après sous l'intitulé « session extraordinaire sur les enfants »).

2. En 1989, un an avant le Sommet, la Convention relative aux droits a été adoptée. Elle est désormais l'instrument relatif aux droits de l'homme le plus ratifié de l'histoire, et représente l'engagement des États parties à respecter, observer, promouvoir et protéger les droits des enfants. Par la suite, deux protocoles facultatifs ont été adoptés, l'un se rapportant à la participation des enfants aux conflits armés, et l'autre à la vente d'enfants, à la prostitution d'enfants et à la pédopornographie.

3. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale a décidé que « la session extraordinaire, outre qu'elle examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, ainsi que les résultats obtenus, renouvellera l'engagement en faveur des enfants et examinera les activités à mener au cours de la prochaine décennie ».

4. La même résolution a créé un comité préparatoire ouvert à tous les États Membres et observateurs de l'Assemblée générale, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) comme secrétariat technique. À sa session d'organisation (New York, les 7 et 8 février 2000), le Comité a élu un Bureau de cinq membres : en tant que Présidente, Patricia Durrant (Jamaïque), en tant que Vice-Présidents, Medina Ly Tall (Mali), Anwarul Karim Chowdhury (Bangladesh) et Hanns Schumacher (Allemagne), et comme Rapporteur, Lidija Topic (Bosnie-Herzégovine)<sup>1</sup>. Il a également décidé de la participation des organisations non gouvernementales au processus préparatoire, comme cela est expliqué dans la section III ci-après.

5. À la première session de fond du Comité (New York, du 30 mai au 2 juin 2000)<sup>2</sup>, les délégations ont discuté du rapport du Secrétaire général, « Les nouveaux problèmes des enfants au XXI<sup>e</sup> siècle » (A/AC.256/3-E/ICEF/2000/13)<sup>3</sup>. Trois tables rondes ont également eu lieu au sujet de l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, des nouveaux problèmes et des mesures à prendre en faveur des enfants<sup>4</sup>. Parmi les 11 intervenants figuraient des experts de milieux techniques et culturels différents et deux représentants d'organisations de jeunes.

6. Les décisions suivantes ont été prises à la première session de fond :

a) Une proposition faite à l'Assemblée générale de convoquer deux sessions de fond du Comité préparatoire à New York en 2001, dont l'une se tiendrait du 29 janvier au 2 février et l'autre du 11 au 15 juin;

b) Un programme de travail provisoire pour la deuxième session de fond du Comité;

c) Une proposition faite à l'Assemblée générale de convoquer la session extraordinaire à New York pendant trois jours durant la première et la deuxième semaine du débat général de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale;

d) Les modalités régissant l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales telles qu'elles sont décrites dans la section III ci-après.

7. Le Comité préparatoire a également décidé d'autoriser le Bureau à préparer un projet de conclusions pour la session extraordinaire, comme cela est expliqué dans la section II ci-après. Il a été recommandé de procéder à des consultations thématiques auxquelles participeraient des spécialistes de diverses disciplines en vue d'arrêter les modalités de la formulation des stratégies opérationnelles devant conduire à des résultats concrets et mesurables pour les enfants pendant toute la durée de leur vie. Ces stratégies inspireront les grandes orientations que la session extraordinaire adoptera pour l'avenir. Une première consultation a été convoquée à Atlanta, États-Unis d'Amérique, en octobre 2000.

8. Comme cela est expliqué dans la section III ci-après, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et l'UNICEF ont organisé en parallèle à la première session de fond divers événements auxquels des jeunes étaient appelés à participer.

## **II. Préparation du projet de conclusions pour la session extraordinaire**

9. À sa première session de fond, le Comité préparatoire a convenu d'autoriser son bureau, avec l'appui de son secrétariat de fond, à élaborer, en tenant compte des vues exprimées pendant la session, un projet de conclusions qui serait examiné à la deuxième session de fond. Les points principaux de ces vues figurent ci-après.

10. Il a été proposé d'en communiquer un premier projet aux États Membres en novembre 2000.

11. D'après les vues exprimées en réponse au rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>, le futur programme en faveur des enfants que doit adopter la session extraordinaire devrait être novateur, concis et orienté vers l'action. Il devrait être suffisamment large pour prendre en considération les préoccupations des enfants, qu'ils vivent dans les pays en développement ou les pays industrialisés, tout en formulant les initiatives à concrétiser en priorité en faveur des enfants les plus défavorisés.

12. Le Comité préparatoire est également parvenu à la conclusion que le rapport du Secrétaire général considérerait à juste titre que l'accroissement de la pauvreté et des inégalités, la prolifération des conflits, la propagation meurtrière du VIH/sida et la persistance de la discrimination, en particulier à l'égard des femmes et des filles, constituaient de redoutables défis qu'il faudrait relever dans le cadre des futures initiatives en faveur des enfants. Une approche intégrée des droits et du bien-être des enfants et des adolescents, fondée sur le cycle de vie, fournit un cadre théorique utile. Les trois domaines fondamentaux dans lesquels on s'efforce d'obtenir des résultats pour les enfants – un bon départ dans la vie pour tous les enfants, la possibilité pour eux de faire de bonnes études et le fait de permettre aux adolescents de se développer pleinement au plan individuel – donnent une bonne idée des principales questions en jeu.

13. Il importe d'actualiser les objectifs adoptés au Sommet mondial de 1990 et de pérenniser les acquis. Toutefois, il faut s'attaquer aux nouveaux problèmes graves dont le Secrétaire général rend compte de manière détaillée dans son rapport afin d'éviter que les succès ne tournent court.

14. Les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant devraient étayer toutes les interventions futures en faveur des enfants. Il faudrait accorder la priorité aux droits de tous les enfants – en particulier de ceux qui sont marginalisés par la discrimination fondée sur la pauvreté, le sexe ou d'autres motifs. La réforme juridique a bien progressé, mais tous les pays doivent mettre en place des réformes politiques, budgétaires et institutionnelles adéquates.

15. Même si la mondialisation a dans bien des cas renforcé la coopération internationale et accéléré la croissance économique et le développement social, elle a entraîné des pratiques d'exclusion et eu des incidences négatives très marquées sur les enfants. Il importe de mettre son dynamisme et ses possibilités de communication au service de la promotion des droits des enfants. Les pays en développement devraient avoir accès aux technologies de l'information et de la communication, qui pourraient les aider à améliorer la qualité et l'efficacité de la fourniture des services sociaux de base.

16. On a résolument souscrit au projet consistant à rompre le cercle vicieux de la pauvreté en une génération. L'accès universel aux services sociaux de base est un élément essentiel de la lutte contre la pauvreté. Il faut mobiliser davantage de ressources et les ressources disponibles doivent être mieux utilisées pour lutter contre la pauvreté et donner à tous l'accès aux services sociaux de base. L'aide publique au développement doit être accélérée pour atteindre l'objectif fixé par l'ONU. D'autres mesures, telles qu'une réduction importante de la dette extérieure et la concentration des apports au titre de l'aide vers les pays et les groupes de population qui en ont le plus besoin, et vers les pays touchés par des crises économiques, doivent être incorporées dans les initiatives en faveur des enfants.

17. Il faudra à l'avenir accorder davantage d'attention aux questions concernant la protection des enfants. Des efforts particuliers doivent être consentis pour protéger les droits des enfants qui travaillent et des enfants prisonniers; des enfants en proie à l'abus des drogues; des enfants, des filles en particulier, victimes de la violence sexuelle et psychologique; des enfants handicapés; des enfants touchés par les conflits armés; des enfants traumatisés, ou déplacés ou réfugiés, et des enfants victimes de mutilations génitales. On a fait bon accueil à l'adoption des deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant relatifs, l'un à la participation des enfants aux conflits armés, et l'autre à la vente d'enfants, à la prostitution d'enfants et à la pédopornographie.

18. La participation, la non-discrimination et l'intérêt supérieur de l'enfant sont des principes déterminants de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce sont ces principes sur lesquels il convient de s'appuyer pour formuler les objectifs et stratégies de l'avenir. La notion de participation des enfants et des adolescents signifie favoriser une mentalité faite de respect pour les opinions des enfants.

19. On a fait ressortir l'importance du lien entre les droits et le bien-être des femmes et ceux des enfants. Les initiatives futures en faveur des enfants devraient également s'inspirer d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes. L'éducation parentale a été encouragée non seulement pour les mères, mais aussi pour les pères.

20. L'avenir du développement humain repose sur l'éducation, et en particulier sur l'éducation des filles. L'accès aux services de santé de base, à l'eau et à l'assainissement salubres, et une nutrition adéquate doivent rester prioritaires.

21. Il faudrait faire une place plus grande aux maladies qui, comme la tuberculose, la pneumonie, la rougeole, la diphtérie et le paludisme, font beaucoup de victimes parmi les enfants. Il importe de formuler et de promouvoir des politiques, stratégies et programmes axés sur l'enfant dans le cadre de l'action de prévention et de lutte contre le VIH/sida. Les adolescents devraient pouvoir avoir pleinement accès à l'information sur le comportement sexuel responsable, le partage équitable des rôles entre les sexes et les services de santé en matière de reproduction et de sexualité.

### **III. Participation d'intervenants de premier plan**

22. Les principales mesures qui ont été prises pour faciliter la participation d'intervenants de premier plan à la session extraordinaire sont décrites ci-après :

#### **A. Représentants personnels de chefs d'État ou de gouvernement**

23. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale « engage vivement les États Membres à participer pleinement et efficacement à la session extraordinaire, et invite les chefs d'État ou de gouvernement à envisager d'affecter un représentant personnel au comité préparatoire ». À ce jour, 15 représentants personnels ont été désignés, notamment des ambassadeurs, des parlementaires, des spécialistes de haut rang, des conseillers spéciaux et des responsables d'organisations non gouvernementales. Leur nombre devrait augmenter à la deuxième session de fond du Comité. Les représentants personnels ont pour rôles de veiller à ce que l'examen du suivi du Sommet, à l'échelon national, bénéficie d'une participation élargie et de haut niveau, d'apporter une contribution effective à la formulation des décisions de la session et de mobiliser une participation élargie de la société civile aux manifestations qui précéderont ou suivront la session.

#### **B. Organisations non gouvernementales, enfants et adolescents**

24. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale souligne l'importance d'un processus participatif aux niveaux national, régional et international comme moyen, notamment, d'instituer des partenariats entre un large éventail de protagonistes, y compris les enfants et les jeunes, afin de dynamiser les efforts déployés en faveur des droits et des besoins des enfants. Par ailleurs, l'Assemblée est consciente de l'importance du rôle de tous les protagonistes, y compris les organisations non gouvernementales, dans l'application du Plan d'action et souligne que ceux-ci doivent participer activement au processus préparatoire, y compris aux travaux du Comité préparatoire, ainsi qu'à la session extraordinaire.

25. Les modalités d'accréditation des organisations non gouvernementales ont été arrêtées par le Comité préparatoire. Lors de sa session d'organisation, le Comité a décidé que ses travaux seraient ouverts aux organisations non gouvernementales ac-

créditées auprès du Conseil économique et social ou de l'UNICEF, ainsi qu'à celles qui entretiennent un rapport de collaboration et de partenariat avec l'UNICEF. Ces dernières ont été invitées suivant la formule dite d'approbation tacite. À sa première session de fond, le Comité a décidé de reporter d'avril à octobre 2000 la date limite pour l'approbation d'organisations non gouvernementales supplémentaires, selon la formule d'approbation tacite.

26. Le Comité s'est également prononcé sur l'accréditation des organisations non gouvernementales auprès de la session extraordinaire. Les organisations non gouvernementales qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou sont accréditées auprès de l'UNICEF et les autres organisations accréditées lors du processus préparatoire seront accréditées auprès de la session extraordinaire, conformément aux décisions pertinentes du Comité préparatoire. Le Comité a reporté à sa deuxième session de fond l'examen des modalités régissant la participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire.

27. Plus de 235 organisations non gouvernementales ont participé à la première session de fond du Comité. En qualité d'interlocuteur du secrétariat technique, le Comité des ONG pour l'UNICEF a constitué un groupe de travail chargé d'organiser la participation des organisations non gouvernementales à la session. Il a établi un rapport sur les activités menées lors de la session<sup>5</sup>. Des organisations non gouvernementales ont pris la parole lors de la session et des débats qui ont suivi les tables rondes d'experts. Quatre forums régionaux d'organisations non gouvernementales et deux forums thématiques (droits des enfants et plaidoyer en faveur des enfants) ont été organisés dans le cadre de la session. Le forum sur les droits des enfants s'est réparti en groupes de travail en fonction des grandes rubriques des principes et des droits énoncés dans la Convention.

28. Lors de la première session, certains États Membres ont inclus dans leurs délégations des jeunes. D'autre part, des représentants d'organisations de jeunes ont participé aux tables rondes. L'une des manifestations organisées en marge de la session a été une table ronde informelle de jeunes, coparrainée par le Gouvernement canadien et l'UNICEF. Les six intervenants – tous âgés de moins de 20 ans – se sont exprimés sur des questions telles que la discrimination, l'accès aux services et les relations de solidarité avec les adultes. Save the Children (Suède) et le bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud ont présenté l'ouvrage *Children's Rights: Turning Principles into Practice* (« Droits des enfants : passer des principes à la pratique »), un recueil de textes écrits par des défenseurs des droits de l'enfant de plusieurs pays.

29. Le 19 septembre 2000, l'UNICEF a organisé une réunion de consultation avec les membres du Forum sur les droits de l'enfant. La consultation a porté sur l'élaboration concertée d'un plan d'action mondial pour les enfants et sur la participation des organisations non gouvernementales aux préparatifs de la session extraordinaire.

30. L'UNICEF a continué de collaborer avec un large éventail de partenaires, notamment des organisations de la société civile et des jeunes, en vue d'identifier les moyens d'assurer la participation des enfants et des jeunes à la session extraordinaire. Par ailleurs, le Fonds encourage les pays à inclure des jeunes dans les équipes chargées des évaluations à l'échelon national et à rechercher des moyens efficaces pour associer les jeunes aux préparatifs de la session extraordinaire. En collaboration avec Save the Children et Plan International, l'UNICEF organise une réunion à

Londres du 2 au 4 octobre 2000 pour examiner la question de la participation des adolescents à la session extraordinaire.

31. Les débats de la table ronde sur les problèmes nouveaux ont révélé la nécessité d'envisager une manifestation spéciale consacrée aux droits de l'enfant, qui se tiendrait parallèlement à la session extraordinaire et verrait la participation des enfants et des adolescents, de la société civile et du secteur privé.

### **C. Rôle du système des Nations Unies**

32. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale a invité tous les organismes et organisations compétents du système des Nations Unies à participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire et a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies participe de manière efficace et coordonnée aux préparatifs de la session extraordinaire. À cet effet, la Directrice exécutive de l'UNICEF a demandé aux organismes compétents des Nations Unies d'apporter leur contribution à la session extraordinaire. Dans cette contribution, attendue avant la fin de septembre 2000, devraient figurer un descriptif des actions engagées par ces organisations pour assurer la réalisation des objectifs du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, des suggestions sur l'identification des tendances nouvelles, un examen des principaux problèmes auxquels se heurtent la satisfaction des besoins et la réalisation des droits des enfants et des femmes, et des propositions d'action. Le secrétariat veillera à ce que ces apports figurent dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de fin de décennie et soient intégrés au débat de fond.

## **IV. Examens de fin de décennie**

33. Dans la résolution 54/93, l'Assemblée générale « invite les gouvernements et les organisations compétentes, en particulier l'UNICEF, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, à examiner les progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants ». Par ailleurs, elle « demande à nouveau au Secrétaire général de présenter à la session extraordinaire, par l'intermédiaire du Comité préparatoire, un bilan de la mise en oeuvre et des résultats de la Déclaration mondiale et du Plan d'action, y compris des recommandations concernant l'action à entreprendre ultérieurement, dans lequel il donnera des précisions sur les pratiques optimales constatées et les obstacles rencontrés ainsi que sur les mesures à prendre pour surmonter ces obstacles ». L'examen de fin de décennie devrait également bénéficier des apports du Comité des droits de l'enfant, du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés et du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants.

34. Les examens sont en cours de réalisation aux échelons national, régional et mondial. Les gouvernements ont été invités à soumettre à l'UNICEF, avant la fin de décembre 2000, un rapport succinct comportant une évaluation des actions concrètes engagées au titre du suivi du Plan d'action du Sommet mondial, ainsi qu'un relevé des enseignements tirés et de recommandations. Chaque rapport devrait être accompagné d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer la réalisation des objectifs du

Plan d'action de 1990. L'UNICEF a fourni des directives techniques relatives à l'élaboration des rapports.

35. La plupart des pays ont commencé à préparer l'examen de fin de décennie, avec l'assistance de l'UNICEF et d'organismes du système des Nations Unies et avec la collaboration de divers partenaires non gouvernementaux. Un certain nombre de pays ont mis en place un comité national chargé de conduire le processus. Les pays font appel à différentes sources de données, notamment les rapports de pays sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les rapports des grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les années 90, les documents d'orientation nationaux, les rapports sur l'Initiative 20/20, les bilans communs de pays, les rapports du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, les études de l'UNICEF sur la situation des enfants et des femmes, les rapports de mi-parcours et les grandes évaluations. L'évaluation des plans d'action nationaux sera complétée par des évaluations approfondies que l'UNICEF réalisera dans un certain nombre de pays.

36. Les enquêtes en grappe à indicateur multiple et les enquêtes démographiques et sanitaires constituent d'importantes sources pour l'analyse statistique, notamment lorsque les systèmes nationaux ne disposent pas des données requises. Les enquêtes en grappe à indicateur multiple sont le principal outil de collecte de données utilisées pour suivre la situation des enfants et la réalisation de leurs droits dans le monde entier. L'UNICEF aide actuellement 70 pays, et notamment plus de la moitié des pays en développement, à mener des enquêtes en grappe, et leur fournit un appui dans le domaine de l'organisation d'ateliers régionaux. Les deux premières séries d'atelier ont été réalisées dans chaque région, la dernière étant en cours de réalisation. Pour les besoins de l'examen de fin de décennie, l'UNICEF a également élaboré, à l'échelle mondiale, une série de bases de données où figurent des données intersectorielles et conjoncturelles correspondant à plus de 50 indicateurs. Certaines de ces bases de données seront proposées, à titre expérimental, sur l'Internet, au cours du dernier trimestre de 2000.

## **V. Examens et activités préparatoires au niveau régional**

37. Un certain nombre d'activités sont entreprises en vue d'apporter un appui aux examens régionaux du suivi du Sommet mondial pour les enfants. L'UNICEF a apporté un appui aux examens régionaux durant les deux dernières années, notamment en évaluant les tendances des indicateurs clefs en utilisant la base de données Child-Info. En outre, les bureaux régionaux de l'UNICEF élaboreront une synthèse et une analyse régionales des rapports nationaux au début de 2001. L'évaluation des tendances, y compris les analyses thématiques approfondies utilisant les données d'enquêtes en grappes à indicateur multiple, continuera après la présentation des examens nationaux. Outre les examens régionaux de fin de décennie, un certain nombre d'activités régionales ayant trait à la préparation de la session extraordinaire sont en cours. Les principales activités de chaque région sont résumées ci-dessous.

## A. Afrique

38. Le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (Lomé (Togo) 10-12 juillet 2000) a adopté une décision sur le thème « Les enfants de l'Afrique : l'avenir de l'Afrique », dans laquelle il s'est félicité de la convocation de la session extraordinaire consacrée aux enfants et du lancement de l'Action mondiale en faveur de l'enfance. Les États Membres ont été encouragés à prendre part à la session extraordinaire en se faisant représenter au plus haut niveau, à nommer des représentants au processus préparatoire et à élaborer un ordre du jour prospectif mais réalisable pour les enfants africains pour la prochaine décennie. Une position africaine a été élaborée par le secrétariat de l'OUA en consultation avec les institutions internationales et africaines compétentes, ainsi qu'avec des organisations de la société civile, qui sera présentée à la session extraordinaire. Le Sommet a reconnu que le VIH/sida était un problème prioritaire et a demandé à l'OUA de suivre les activités en collaboration avec les organisations internationales et les donateurs. Le Sommet a débattu aussi d'un plan d'action sur les stratégies visant à fournir un soutien aux orphelins, aux enfants vulnérables et aux enfants touchés par le VIH/sida en Afrique, et à faire face aux questions ayant trait au trafic d'enfants. La Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA se réunira au Gabon en avril 2001 en vue de développer plus avant la position commune africaine débattue par le Sommet de Lomé.

39. D'autres activités seront menées au cours des prochains mois et en 2001. L'Union européenne et la Communauté de développement de l'Afrique australe organisent une réunion sur le VIH/sida et la Convention relative aux droits de l'enfant à Harare (Zimbabwe) du 30 octobre au 2 novembre 2000. Une autre manifestation importante pour faire progresser la lutte contre le sida sera le Forum africain pour le développement organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en coopération avec l'UNICEF du 4 au 8 décembre 2000 à Addis-Abeba (Éthiopie). Le Forum mettra l'accent sur la mobilisation des dirigeants pour lutter contre le VIH/sida, notamment les hauts responsables gouvernementaux, les dirigeants de la société civile et les mouvements de jeunesse. En outre, le Gouvernement nigérian compte accueillir un sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement sur le VIH/sida et les autres maladies infectieuses au début de 2001.

40. La vaste collecte de données actuellement menée pour l'examen de fin de décennie en Afrique contribuera non seulement à programmer la planification et les activités de plaidoyer, mais aussi à produire un atlas sur les effets du VIH/sida sur les enfants et les femmes dans la région. Ce projet, coordonné par l'UNICEF en Afrique de l'Est et en Afrique australe, soulignera les effets du VIH/sida sur les droits des enfants et leur bien-être et comprendra des cartes montrant ses effets aux niveaux national et sous-national. L'atlas sera publié avant la session extraordinaire consacrée aux enfants.

41. Également en Afrique de l'Est et en Afrique australe, une consultation sur les initiatives en faveur de l'enfance sera organisée en février 2001 à Addis-Abeba (Éthiopie) avec la participation du Secrétaire général de l'OUA et des secrétaires exécutifs de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, avec l'appui du bureau régional de l'UNICEF. La consultation rassemblera des intellectuels africains et africanistes, des dirigeants des médias, des dirigeants de mouvements de jeunesse et d'organisations de la société civile et aura pour objet d'examiner la situation des enfants en Afrique au cours de la prochaine décennie. Cette manifestation sera une étape préliminaire

importante pour la conférence sur l'enfance à l'échelle de l'Afrique que l'UNICEF et l'OUA organiseront au début de 2001.

42. Le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest a pris plusieurs initiatives, dont l'organisation d'une réunion avec les organisations non gouvernementales en novembre 2000 à Dakar (Sénégal) sur les préparatifs de la session extraordinaire. Également en novembre à Dakar, un atelier se tiendra sur les droits des adolescents.

## **B. Moyen-Orient et Afrique du Nord**

43. En mai 2000, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et l'UNICEF ont apporté un appui à un atelier régional sur le rôle du secteur privé dans la promotion des droits de l'enfant, convoqué par l'Institut arabe pour les droits de l'homme, basé à Tunis. En juin 2000, la Ligue des États arabes a demandé aux États Membres d'entreprendre un examen national de la situation des enfants et de participer aux préparatifs de la session extraordinaire au niveau le plus élevé possible. Le même mois, la Ligue a tenu un séminaire à Alexandrie (Égypte) sur la petite enfance.

44. La Ligue des États arabes a établi un projet de déclaration et de cadre d'action sur les droits de l'enfant pour la période 2001-2010. Les préparatifs sont en cours pour la tenue d'une conférence arabe de haut niveau sur l'enfance en avril 2001, en vue d'examiner les progrès faits vers la réalisation des buts établis en 1990 et d'identifier les lignes de conduite à suivre à l'avenir. Une conférence préparatoire se tiendra à Beyrouth (Liban) du 12 au 15 février 2001. Les partenaires comprennent la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'UNICEF, ainsi que le Programme du golfe Arabe pour les organisations de développement des Nations Unies, le Conseil arabe pour l'enfance et le développement et le Arab NGO Network (« réseau d'ONG arabes »). Chacune de ces institutions préside une des réunions préparatoires organisées à l'intention des experts, des organisations de la société civile, de la jeunesse et des médias. Les documents établis par des experts constitueront la base d'un rapport sur la situation de l'enfant arabe.

45. Un Forum régional sur la jeunesse se tiendra du 29 octobre au 1er novembre 2000 à Amman. *L'État des enfants dans le monde, 2001* sera lancé en décembre 2000 lors d'une manifestation régionale visant à inscrire la question de la petite enfance à l'ordre du jour national de tous les pays de la région. Cette manifestation sera immédiatement suivie par une conférence régionale sur le développement et les soins généraux de la petite enfance, organisée par le bureau régional de l'UNICEF. D'autres manifestations, au niveau des pays et des régions, telles que la Journée de l'enfant arabe (7 octobre 2000), sont aussi prévues en vue de promouvoir un nouvel ordre du jour pour l'enfance.

## **C. Asie**

46. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, un certain nombre de manifestations se sont tenues. En mai 2000, la Coalition against the Use of Child Soldiers a organisé avec la collaboration de l'UNICEF une conférence Asie-Pacifique à Katmandou

(Népal) en vue de promouvoir l'application des conventions internationales et d'identifier des problèmes particuliers à la région dans le domaine de l'enfance.

47. En mai 2000, le Global Network to Protect Children against Commercial Sexual Exploitation a organisé à Manille (Philippines) une réunion internationale sur la participation des jeunes gens à la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. La consultation sous-régionale sur le Programme d'action de Stockholm, adopté lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (Stockholm, 27-31 août 1996), sur cette question s'est tenue en août 2000 à Bangkok (Thaïlande). Une grande réunion faisant suite au Congrès mondial doit se tenir à la fin de 2001 à Yokohama (Japon).

48. L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'UNICEF ont collaboré à l'élaboration d'un rapport, intitulé « ASEAN vision for children », qui examine la situation des droits de l'enfant dans les 10 pays membres. Ce rapport servira à aider à élaborer le deuxième plan de travail de l'ANASE en faveur des enfants.

49. Une étude sur la jeunesse axée sur les enfants âgés de 9 à 18 ans et organisée par le bureau régional de l'UNICEF sera conduite dans 11 pays de la région d'octobre 2000 à février 2001. Cette enquête, qui donnera aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations, sera partagée avec les gouvernements, les médias, les communautés religieuses et les dirigeants communautaires, et la société civile. Le rapport final devrait être lancé lors de la consultation ministérielle en mai (voir par. 52) en vue d'aider à diffuser les vues des décideurs de la région avant la session extraordinaire sur l'enfance. L'Asie du Sud envisage d'effectuer une enquête similaire sur la jeunesse.

50. Un forum relatif à la télévision sur les enfants et les jeunes en Asie et dans le Pacifique doit se tenir du 4 au 7 février 2001 à Séoul (République de Corée). Le forum est organisé conjointement par le Korea Educational Broadcasting System (EBS), l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique et l'UNICEF. Le forum vise à sensibiliser les producteurs et journalistes de la télévision au rôle important qu'ils jouent dans la promotion du « Global Movement for Children ».

51. En Asie du Sud, l'UNICEF sera sans doute un partenaire chef de file dans l'organisation d'une consultation de haut niveau sur l'enfant d'Asie du Sud (Katmandou, mai 2001) en vue de passer en revue les réalisations ayant trait aux objectifs du Sommet mondial. Outre les gouvernements, des universitaires de renom, des experts sur les droits de l'enfant, des représentants d'organisations non gouvernementales et de médias ainsi que des enfants et des jeunes gens devraient y participer. La réunion s'appuiera sur des examens nationaux réalisés et sur les données figurant dans la publication *Atlas of the South Asian Child* que l'UNICEF publiera au printemps 2001.

52. Pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, une consultation ministérielle régionale se tiendra en Chine (Beijing, 14-16 mai 2001). La consultation débatera des examens nationaux des progrès réalisés au cours de la décennie. La consultation, la cinquième d'une série consacrée au suivi des objectifs du Sommet mondial pour l'enfance dans la région, est organisée avec le bureau régional de l'UNICEF. Une réunion préparatoire pour la consultation sera organisée (Bangkok, 26-27 février 2001). Ces réunions rassembleront des hauts responsables gouvernementaux, des jeunes gens, des membres de la société civile et du secteur privé, et des représentants des organisa-

tions bilatérales et multilatérales. Elles serviront à élaborer les vues de la région pour la session extraordinaire.

53. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) convoquera la troisième réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur la mise en valeur des ressources humaines pour les jeunes du 4 au 8 juin 2001 à Bangkok, avec l'appui des associations spécialisés des Nations Unies présentes dans la région. La réunion encouragera des approches intégrées à l'égard des questions d'hygiène sexuelle, de la santé et de la reproduction, de la prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida et l'intégration des questions relatives à la santé des jeunes dans les politiques et programmes nationaux.

#### **D. L'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants et les États baltes**

54. Le bureau national de l'UNICEF en Ukraine a organisé une réunion dans le Caucase sur les réponses apportées par les États de cette région dans la lutte contre le VIH/sida, (Odessa, 5-7 juin 2000). Cet événement a rassemblé plus de 90 hauts fonctionnaires venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, des représentants des centres nationaux et principales organisations non gouvernementales consacrés à la lutte contre le sida, ainsi que des représentants de l'UNICEF, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

55. Une conférence régionale sur « les enfants privés de soins parentaux : le droit et la réalité » se tiendra à Budapest, en Hongrie, du 22 au 24 octobre 2000. Co-organisée par l'UNICEF et le Comité régional des ONG et de l'UNICEF pour les enfants, cette conférence a pour objectif de déterminer des mesures concrètes, qui, relevant d'une approche centrée sur la famille, permettraient une amélioration des services de garderie d'enfants et des pratiques de protection. Elle sera également l'occasion de passer en revue les instruments d'évaluation de la situation des droits de l'enfant dans l'assistance publique qui pourraient contribuer à la session extraordinaire sur les enfants et à la Convention relative aux droits de l'enfant.

56. Les associations et les organisations non gouvernementales organisent une consultation régionale, qui devrait se dérouler au printemps de l'année 2001 et qui, en s'appuyant sur les processus mis en oeuvre à l'échelle nationale, analysera la situation des enfants dans la région et au cours de laquelle seront proposées à la société civile et aux gouvernements des réponses possibles.

57. Une réunion régionale intergouvernementale, prévue pour avril/mai 2001, doit passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis lors du Sommet mondial et proposer un ordre du jour régional au sujet des enfants pour la décennie à venir. Cette réunion, dont le lieu et la date n'ont pas encore été fixés, s'appuiera sur des consultations nationales et sous-régionales.

58. Le bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et son bureau régional pour les pays d'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants (CEI) et les États baltes organisent auprès des jeunes de ces deux régions le tout premier sondage relatif au respect des droits de l'enfant. Pour ce sondage, dont les résultats devraient être disponibles en avril 2001, l'UNICEF mettra à profit son expérience

passée dans les enquêtes auprès des enfants et des jeunes, notamment dans les régions en question.

59. Le Comité national suédois pour l'UNICEF organise, avec le soutien des bureaux régionaux de l'UNICEF pour les pays d'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes une conférence sur le thème « une génération en danger », qui se déroulera en juin 2001.

60. Il faut noter que dans cette région, les bilans de fin de décennie seront facilités par les rapports qu'aura auparavant établis le Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF, à Florence, sur les politiques relatives aux enfants.

## **E. Europe**

61. Le 7 juin 2000, une réunion des représentants de la présidence de l'Union européenne, alors assurée par le Portugal, et des trois prochaines présidences (la France, la Suède et la Belgique) s'est tenue à Bruxelles, en présence de membres de première importance du Parlement européen, de représentants du Conseil européen et de la Commission européenne et de coalitions d'organisations non gouvernementales. Cette réunion avait pour objectif principal de coordonner les préparatifs régionaux en vue de la session extraordinaire sur les enfants.

62. Une consultation régionale se déroulera à Paris, en France, le 31 mai 2001, et sera consacrée au nouvel ordre du jour pour les enfants en Europe et dans les pays en développement. Les réseaux régionaux d'organisations non gouvernementales devraient être réunis lors d'une consultation des associations à l'échelle européenne, prévue pour mars 2001, où le nouvel ordre du jour pour les enfants sera également l'objet des débats. EURONET, un réseau d'organisations non gouvernementales, coordonnera cette consultation de la société civile dont les résultats, notamment la mise en place d'un forum des jeunes, seront présentés lors d'une consultation régionale qui doit se dérouler par la suite à Paris.

63. Le sondage d'opinion auprès des jeunes auquel il est fait référence au paragraphe 58 constituera un fondement important de la défense de la cause des enfants et des jeunes, ainsi que des activités menées en leur faveur.

## **F. Amérique latine et Caraïbes**

64. La cinquième Réunion ministérielle sur les enfants et les politiques sociales dans les Amériques se tiendra à Kingston, en Jamaïque, du 9 au 13 octobre 2000. Cette session, qui participe d'un processus de suivi mis en place à l'échelle régionale, à travers des réunions bisannuelles, permettra d'évaluer les progrès accomplis quant aux objectifs fixés pour la fin de décennie et de poser, à l'échelle de la région, de nouveaux engagements en faveur des enfants pour la décennie à venir. Les représentants de 37 pays d'Amérique, notamment le Canada et les États-Unis, doivent assister à cette réunion, qui permettra d'évoquer des problèmes comme le VIH/sida, la participation des adolescents, la santé, l'alimentation et l'éducation.

65. Le Comité de coordination interorganisations pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes se réunit également de manière régulière, ce qui constitue un appui important à la cinquième Réunion ministérielle. Ce comité se compose notamment de représentants de la Banque mondiale, de

la Banque interaméricaine de développement (BID), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'ONUSIDA, de l'UNICEF et de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Le Comité, présidé actuellement par l'UNICEF, s'emploie à faciliter l'établissement des rapports nationaux relatifs à la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et à la réalisation des objectifs régionaux adoptés lors de la quatrième Réunion ministérielle au Pérou.

66. Le dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui se tiendra au Panama le 18 novembre 2000, réunira les pays hispanophones et lusophones de la région, ainsi que le Portugal et l'Espagne. Consacré aux enfants et aux adolescents, le Sommet sera précédé de réunions ministérielles, au cours desquelles seront abordés divers thèmes, comme les enfants, les femmes et l'égalité entre les sexes, l'éducation, les jeunes, la santé publique, l'agriculture et les travailleurs.

## VI. Principaux événements mondiaux

67. Plusieurs récents événements d'ampleur mondiale devraient avoir des conséquences sur le processus préparatoire de la session extraordinaire sur les enfants. Le cadre d'action adopté lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, au Sénégal, en avril 2000, a entériné la vision élargie de l'éducation adoptée il y a 10 ans lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, à Jomtien, en Thaïlande, et proposé une nouvelle série d'objectifs assortis de délais et de stratégies d'instruction pour la décennie qui commence et dans un avenir plus lointain. Ce cadre d'action recommande d'accorder la priorité aux pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, ainsi qu'aux autres pays les moins développés et aux pays en crise.

68. Au cours de la treizième Conférence internationale sur le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, qui s'est déroulée à Durban, en Afrique du Sud, en juillet 2000, autour du thème « Rompre le silence », il a été souligné combien il est important de combler le fossé entre la connaissance et l'action pour lutter contre la pandémie. Lors de la Conférence, la pandémie n'a pas été seulement abordée comme un sujet de santé ou une préoccupation scientifique, mais aussi comme une réalité sociale qui représente un défi pour tous les secteurs de la société. Divers problèmes ont été évoqués, comme la nécessité d'un volume important de ressources, ainsi que la vision et l'action stratégiques requises pour mettre en place des politiques de prévention, de soins et de soutien efficaces.

69. En avril 2000 s'est tenu le premier Sommet du Sud du Groupe des 77, réuni à la Havane, à Cuba. Les représentants de 133 pays en développement ont adopté une déclaration contenant des dispositions spécifiques au sujet des droits et des besoins des enfants. Ils y ont accueilli avec satisfaction la décision de convoquer une session extraordinaire sur les enfants et exprimé leur engagement à participer pleinement à ses préparatifs. Ils ont également abordé des problèmes comme celui des femmes et des enfants qui sont contraints de vivre dans l'extrême pauvreté, la pandémie de VIH/sida, les enfants impliqués dans les conflits armés ou touchés par eux et la traite des femmes et des enfants.

70. Le Sommet du Groupe des Huit à Okinawa, au Japon, en juillet 2000, a donné un nouvel élan à la promotion du bien-être des enfants à travers une initiative spéciale en vue de lutter contre les maladies infectieuses.

71. Lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 au Siège, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une Déclaration du Millénaire qui contient des dispositions spécifiques aux enfants et aux jeunes. Il s'agit notamment de garantir que, en 2015, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que les filles et les garçons auront à égalité accès à tous les niveaux d'éducation. Il a également été décidé que, à la même date, la mortalité maternelle serait réduite de trois quarts et la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers. D'autres engagements de première importance, ont été pris sur la propagation du VIH/sida, le fléau du paludisme et les autres grandes maladies, les orphelins du VIH/sida, et les stratégies qui donneraient aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et utile. Les chefs d'État et de gouvernement se sont également dits résolus à faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises. À l'occasion du Sommet, un nombre important de chefs d'État et de gouvernement ont ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant : 59 ont signé le Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et 57 celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

72. Les épouses de quelque 70 chefs d'État et de gouvernement présents au Sommet du Millénaire se sont réunies lors du Forum sur l'éducation des filles pour échanger leurs expériences sur les disparités entre hommes et femmes qui empêchent des millions de filles du monde entier d'aller à l'école, problème sur lequel elles ont appelé l'attention.

73. La Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est tenue à Winnipeg, au Canada, en septembre 2000, a réuni des représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales, des experts et des jeunes du monde entier pour examiner le problème des enfants touchés par la guerre. L'objectif de cette conférence était de stimuler les efforts internationaux pour renforcer les mécanismes de prévention et mettre un terme à l'impunité de ceux qui maltraitent les enfants en période de guerre.

74. Enfin, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire avant la fin de sa cinquante-sixième session pour s'attaquer au problème du VIH/sida, examiner la situation et coordonner et intensifier les efforts menés par la communauté internationale pour lutter contre cette pandémie. Cet événement et la session extraordinaire sur les enfants doivent être pour les participants l'occasion de coopérer étroitement et de mener un dialogue fructueux.

## **VII. Activités d'information**

75. L'UNICEF, afin de mieux faire connaître la session extraordinaire, diffuse des renseignements sur plusieurs types de support. Pour faciliter la coordination des activités à tous les niveaux, les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF mettent régulièrement à disposition des mises à jour sur l'état d'avancement du processus

préparatoire. Le site Web de l'UNICEF offre les principales informations sur le Sommet mondial pour les enfants et les préparatifs faits par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les enfants et les jeunes en vue de la session extraordinaire; la situation aux niveaux national, régional et mondial y est décrite, ainsi que les prochaines étapes du processus préparatoire<sup>5</sup>. Le site contient également tous les documents officiels relatifs à la session extraordinaire. Toute une série de supports promotionnels ont été adoptés pour la session extraordinaire, notamment des dépliants, des documents audiovisuels et reportages destinés à une large audience. *La situation des enfants dans le monde, 2001*, qui doit être lancé en décembre 2000, se concentrera sur le développement du jeune enfant et donnera également des renseignements sur la session extraordinaire.

## VIII. Mobilisation des ressources financières

### A. Fonds nécessaires pour le secrétariat technique

76. Le Comité d'administration de l'UNICEF a, par sa décision 1999/12, approuvé un budget de 2 millions de dollars, au titre de contribution initiale aux préparatifs de la session extraordinaire. Ce financement de démarrage a été réuni à la fin de l'année 1999 grâce aux contributions des comités nationaux pour l'UNICEF de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et des États-Unis. Par la suite, le Conseil d'administration de l'UNICEF a décidé d'approuver un budget additionnel de 5,4 millions de dollars (décision 2000/6 de mai 2000) pour soutenir les activités préparatoires entreprises par le secrétariat technique de la session extraordinaire, et financer le plaidoyer mondial pour les droits des enfants et pour la session extraordinaire, la mobilisation des enfants, de la jeunesse et des associations, le plaidoyer régional et les dépenses de personnel afférentes. Au 25 septembre 2000, les Gouvernements du Bangladesh, de l'Irlande, de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis avaient annoncé qu'ils verseraient des contributions à ce budget. Les pays désireux de contribuer aux activités préparatoires de la session extraordinaire peuvent le faire à travers le compte ouvert par l'UNICEF.

### B. Participation des pays les moins développés

77. Dans sa résolution 54/93, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que les pays les moins avancés participent pleinement à la session extraordinaire et à ses préparatifs, et invité les gouvernements à verser des contributions appropriées à un fonds d'affectation spéciale qui serait créé à cette fin (par. 18). Ce fonds d'affectation a été établi, et, en réponse à une note verbale du Secrétaire général en date du 20 avril 2000, les États Membres ont commencé à y verser leur contribution ou se sont engagés à le faire. Au 25 septembre 2000, les contributions de Chypre, de la Finlande, de la Grèce et du Royaume-Uni avaient été reçues.

#### Notes

<sup>1</sup> Voir A/55/43, Part I.

<sup>2</sup> Voir A/55/43, Part II.

- <sup>3</sup> Voir A/55/43, Part II, annexe I, pour avoir un résumé des discussions relatives au rapport.
  - <sup>4</sup> Voir A/55/43, Part II, annexes II, III et IV, pour les résumés des tables rondes
  - <sup>5</sup> Voir le site web de l'UNICEF : <<http://www.unicef.org/specialsession/>>.
-